



FO ESR 42

Syndicat de la FNEC-FP FO (Fédération Nationale de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle Force Ouvrière)
Bourse du Travail - Cours Victor Hugo - 42028 Saint-Étienne Cedex 1
e-mail : fo@univ-st-etienne.fr – Site : <http://fnecfpfo42.fr/foesr42>

Compte rendu du CHSCT du 15 juin 2021 (14h-17h)

1. Approbation du dernier PV :.....	1
2. Informations diverses : enquête télétravail du CNRS :.....	1
3. Point d'information Covid (Autotests – PCA) :.....	1
4. IAE : nouvelle restructuration des services de scolarité.....	3
5. Pour info : Réorganisation du Cabinet de la Présidence.....	4
6. Évolution du Service Formation Entreprise IUT SE :.....	4
7. Bilan entretiens de la Cellule de veille sociale (CVS).....	4
8. Résultats enquête QVT – TSE :.....	4
9. Remarques sur registres santé et sécurité au travail.....	5
10. Questions diverses.....	5

1. Approbation du dernier PV :

FO-ESR s'est abstenu sur le PV du CHSCT du 8 avril qui ne rapportait pas précisément les propos tenus en séance sur deux points (accident du travail au laboratoire Hubert Curien et enquête QVT à Télécom Saint-Etienne).

Vote : 4 pour, 4 abstentions dont FO-ESR

2. Informations diverses : enquête télétravail du CNRS :

Un questionnaire à l'attention de l'ensemble des personnels des UR mixtes, diffusé du 28 mai au 11 juin, était soumis pour information au CHSCT le 15 juin.

FO-ESR 42 est intervenu au sujet des questionnaires relatifs à la qualité de vie au travail, qui se multiplient au sein de l'établissement, sans nécessairement être présentés au préalable, comme il se doit, devant le CHSCT.

3. Point d'information Covid (Autotests – PCA) :

○ Point sur la situation à l'UJM (présenté par le Dr Poizat) :

- La baisse significative des cas depuis les vacances de Pâques.
- Les commandes de kits auto-tests : 1800 kits étudiants encore à distribuer au niveau des accueils et scolarités, pour examens et rattrapages.
- La vaccination possible depuis le 24 mai pour les personnels de l'Enseignement supérieur, sans condition d'âge.
- Le suivi psychologique des étudiants avec :
 - ✓ Un renfort bienvenu d'un poste supplémentaire de psychologue à la MU (soit un poste et demi en tout).

- ✓ 11 conventionnements (complexes) de l'UJM avec des psychologues libéraux.
 - ✓ Convention avec la Ville de Saint-Etienne et le CHU, avec deux psychologues par semaine dans les résidences universitaires de Tréfilerie et de La Métare.
- Point sur le Plan de continuité d'Activité sur site PHASE 6 (mai 2021) :
- Le contexte : réactivation du scénario 2 adapté, compte-tenu de l'amélioration de la situation sanitaire et suite à la circulaire du 18 mai 2021 et à ses assouplissements qui impliquent :
- La reprise des enseignements possible avec une jauge à 50% au lieu de 20%
 - La reprise de la majorité des activités artistiques, culturelles et sportives, en extérieur et en espaces clos dans le respect des protocoles définis.
- Le protocole sanitaire à mettre en œuvre est similaire à celui mis en place depuis septembre 2020, pour tous les personnels amenés à intervenir sur site dans le cadre de leurs missions. Il s'articule autour de grands principes des consignes sanitaires et du maintien d'une vigilance nécessaire.
- À noter : les pots de fin d'année ou autres ne sont toujours pas autorisés.

FO-ESR a redemandé des masques FFP2, comme depuis le début de la crise sanitaire. Nous nous félicitons que le nouveau Président de l'UJM ait trouvé « cette demande légitime et travaillera afin de cibler les personnels les plus exposés et faire un pas dans cette direction ».

FO-ESR a demandé si l'achat de capteurs de CO2 était envisagé.

Le Président a répondu que ce point est plus complexe, car la métrologie du taux de CO2 est sensible à de nombreux paramètres. Il nous a indiqué que cette question avait été évoquée dans une réunion récente avec le Rectorat mais sans consensus et qu'on attendait des procédures stabilisées. Malgré une approche sceptique du sujet, ces achats ne seraient pas exclus d'emblée.

Le DGS a ajouté qu'il y aurait vérification de toutes les ventilations de tous les systèmes d'extraction d'air dans les salles et amphithéâtres avant la rentrée.

- PCA et cadre de gestion des Ressources Humaines :
- Assouplissement du dispositif sur ce point également.
- A compter du **9 juin**, un retour progressif sur le lieu de travail avec un régime dérogatoire transitoire est mis en place avec un passage à **3 jours de travail à distance par semaine et 2 jours en présentiel**
 - A compter du **1er juillet**, passage à **2 jours de travail à distance par semaine et 3 jours en présentiel**.
 - A compter du **1er septembre**, si la situation sanitaire le permet, un **retour au régime de droit commun** sera effectif.

Dans ce contexte, le DRH informe que les services indispensables en présentiel sur le site comme celui de la logistique ont été rappelés.

FO-ESR a rappelé que le télétravail demeure toujours recommandé pour les personnes dites « vulnérables », selon le décret n°2020-1365 du 10 novembre 2020, susceptibles de faire une forme grave du covid-19. Pour ces personnes, si le télétravail n'est pas possible, l'employeur doit prendre des mesures de protection renforcées listées dans le décret. (FO rappelle ici que ces mesures sont décrites dans la circulaire suivante : https://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/covid-19/Circulaire_DGAFP_agents_vulnerables.pdf)

Le DGS a confirmé que tous les services avaient travaillé en lien avec la Médecine du travail sur l'identification des personnes vulnérables, que chaque service a défini les modalités d'adaptation de la reprise et des aménagements ou ASA selon les cas.

Le Dr Poizat a indiqué qu'il y a eu un travail au cas par cas en fonction du degré de vulnérabilité de l'agent et de l'avancement de sa vaccination. Elle évoque aussi qu'il faut prendre en compte la peur des agents.

Une autre organisation syndicale a pointé le manque de personnels en logistique pour ce retour sur site, notamment sur les sites Manufacture et Tréfilerie et demande un renfort de personnels temporaires car il y a un problème de surcharge de travail quand les personnels reviennent.

Le DGS a rappelé que l'UJM a recruté quand elle a pu.

Le Président a indiqué que l'UJM a fait au moins 3 recrutements sur les dernières années pour les équipes Patrimoine mais que la sous-dotation financière de l'établissement est flagrante : en France, les universités perçoivent en moyenne 7 000 euros par étudiant, alors qu'à l'UJM on est à 5 000 euros. Nous faisons partie des établissements les plus pauvres pour un établissement pluridisciplinaire.

Le Président s'engage à en rendre compte régulièrement au CA et dit que cela a été l'objet de la 1^{ère} rencontre avec le Recteur.

Vote du PCA : unanimité

4. IAE : nouvelle restructuration des services de scolarité

Présentation de Véronique Dérory, Responsable administrative :

Objectifs :

- Co-construction du projet de service sur la base de l'expérience de terrain
Clarifier les rôles, les responsabilités, les délégations et mieux répartir les charges de travail.
- Permettre aux services centraux et partenaires une meilleure identification des interlocuteurs au sein de l'institut

Restructuration entraînant la création de 2 nouveaux postes et 4 modifications de postes sur la base de l'existant.

Outre cette restructuration à moyens constants, FO-ESR s'est étonné que soit envisagée une création de poste de catégorie B pour la charge de Responsable de scolarité encadrant 13 Gestionnaires de scolarité.

La Responsable administrative le déplore également et pense qu'il faudrait que toutes les échelles puissent remonter d'un cran mais indique que cette nouvelle fonction se fera en étroite collaboration avec la RA mais aussi avec les référents e-candidats, ADE, et Apogée.

Elle précise en outre qu'est envisagé un Plan de formation pour compétences individuelles augmentées pour monter en compétence.

Le DGS a dit être prêt à accompagner cette nouvelle équipe dès la rentrée sans aucune difficulté.

Vote : 5 Abstentions dont 2 de la part de FO-ESR et 3 votes pour.

5. Pour info : Réorganisation du Cabinet de la Présidence

Madame Goodsir a rejoint la faculté de Médecine ; le service Communication sera désormais rattaché au Cabinet de la Présidence.

6. Évolution du Service Formation Entreprise IUT SE :

Une surcharge sur les activités de conventionnement/scolarité pendant 3 mois de l'année entraîne cette nouvelle restructuration du service qui associera notamment davantage le service Communication à la Direction.

Vote : 7 abstentions dont FO-ESR (1 pour ?)

FO-ESR s'est abstenu car c'est la deuxième restructuration importante du service en 5 ans.

7. Bilan entretiens de la Cellule de veille sociale (CVS)

Le DRH présente la saisine du service de la logistique de la Faculté de médecine, élargi aux gardiens, due à une organisation et à une définition et répartition des tâches qui manque de précision.

La CVS a identifié le besoin de :

- Préciser le rôle de chacun et de définir le périmètre des fonctions techniques, notamment en ce qui concerne l'encadrement.
- Donner du sens aux missions importantes et parfois ingrates, système de tickets (cahier de liaison, main courante, relève...).
- D'accompagnement individuel et collectif.

Un état des lieux est en cours afin d'établir des préconisations à l'équipe de logistique.

FO-ESR a remarqué que les causes et les conséquences de cette saisine ressemblaient fortement à celles qui avait déclenché la saisine de l'équipe des gardiens voilà dix ans et a insisté sur le besoin de suivi des mesures préconisées par la CVS.

Le DGS a indiqué que l'UJM allait mettre en place l'accompagnement individuel et un coaching individuel dans la mise en œuvre d'un projet de service. Il a précisé que la CVS s'est engagée à faire un bilan d'ici quelques mois et que des progrès ont déjà été réalisés depuis les entretiens, avec la mise en place de tickets, et des progrès en terme de réunions.

Une autre saisine de la CVS a été faite par les représentants des personnels du département GEA de l'IUT. 16 entretiens ont été réalisés et 2 restent à faire. La CVS se réunira pour faire ses préconisations. Puis il y aura restitution auprès du département GEA.

8. Résultats enquête QVT – TSE :

Le Directeur de TSE présente les résultats de l'enquête et évoque la suite du travail, et des actions correctives, en fonction des résultats de l'enquête.

FO-ESR rappelle avoir demandé au précédent CHSCT qu'un vote préalable sur le questionnaire ait lieu ainsi que sur l'utilisation de ses réponses par TSE et qu'il avait été admis par l'Administrateur provisoire que tout ce qui était en rapport avec la QVT était de la compétence du CHSCT.

En réponse, le Directeur de TSE a indiqué qu'il était dans ses prérogatives de rédiger ce type questionnaire. Il souhaite ainsi obtenir un indicateur de satisfaction du personnel affecté à TSE et s'intéresse à l'évolution de cet indicateur au cours du temps. Le directeur a donc choisi de ne pas présenter les résultats du questionnaire au CHSCT mais un résumé, considérant que toutes les questions avaient la même importance.

Les autres organisations syndicales se sont aussi interrogées sur la pertinence de cette présentation et sur le rôle d'un cabinet conseil évoqué pour des actions correctives.

Le Président a indiqué le besoin de retour vers les instances pour tout ce qui concerne le CHSCT.

En conséquence, FO-ESR a demandé à ce que cette enquête ne soit pas entérinée telle quelle et par conséquent, l'avis suivant a été émis par le CHSCT :

« Le CHSCT du 15 juin 2021 ne valide pas aujourd'hui la méthode, le questionnaire et les résultats de l'enquête QVT de TSE. Le CHSCT n'a de fait pas été consulté en amont de ce questionnaire QVT des personnels de l'école TSE, personnels de l'université Jean Monnet, ainsi qu'il est prévu dans le décret n°82-453 du 28 mai 1982 qui régit le fonctionnement et les compétences du CHSCT. »

VOTE à l'unanimité.

À la suite de ce vote, le Président a indiqué au directeur de TSE que, même si l'élaboration de ce questionnaire ne partait pas d'une mauvaise intention, elle témoignait d'une mauvaise connaissance des instances de l'Université. Le président a demandé au directeur de TSE de se rapprocher de la Vice-présidente chargée de la Responsabilité sociétale de l'établissement. Le DGS a précisé l'importance d'un plan d'action concerté et soumis au CHSCT.

9. Remarques sur registres santé et sécurité au travail

- Fenêtres condamnées du bâtiment G, en ALL au 1er étage : la direction du patrimoine se charge du dossier.
- Idem pour le plafond de SHS qui s'effondre.
- Dysfonctionnement d'alarmes incendie à l'IUT, bâtiment G
- Dysfonctionnements dans un laboratoire de la Faculté de Médecine

10. Questions diverses

- FO-ESR a rappelé que l'utilisation de toute nouvelle plateforme informatique doit d'abord être présentée en CHSCT.
- FO-ESR a demandé à ce que les résultats du Groupe de travail sur la Charte de bonnes pratiques quant à l'usage du mail soit présentée au prochain CHSCT, notamment pour faire apparaître dans la charte les modalités de l'exercice du droit à la déconnexion.
- Le DGS a demandé à ce que la planification de l'ordre du jour des CHSCT puisse être de nouveau faite en concertation avec la Secrétaire du CHSCT.